

mais j'estime que c'est un vol que l'on commet envers les salariés, qui sont obligés de payer la différence. Le Christ n'a-t-il pas dit qu'il faut "rendre à César ce qui appartient à César"?

Je favorise certes une remise complète aux provinces de la perception provenant de l'impôt sur les successions, mais je crois que seule la perception de l'impôt sur les successions par le gouvernement fédéral permettra d'établir la valeur réelle d'une succession, et cela comme conséquence directe du contrôle avec droit de vue que possède sur toute l'organisation bancaire du Canada le gouvernement fédéral, qui peut également utiliser ses relations internationales pour lui permettre d'intervenir dans les successions ayant des coffres de sûreté à l'étranger, chose que les provinces de Québec et d'Ontario ne peuvent faire, car elles ne possèdent aucun contrôle sur les banques situées en dehors de leurs territoires respectifs.

Ces trustards tiennent tellement à ne rien payer de ce qui est dû à l'Etat, et qui constitue pour eux une fortune, qu'ils en sont rendus à ne pas même percevoir les dividendes ou intérêts qui sont payés au porteur sur ces valeurs, de peur de se faire prendre. Quand j'affirme cela, je suis sûr que nos grandes compagnies d'utilité publique et industrielle en savent quelque chose,—cela sans parler des obligations de l'Etat dont les coupons s'accumulent.

Malgré la concentration énorme de fortunes colossales à Montréal, ce que je viens de dire explique le petit montant d'impôt sur les successions que perçoit le gouvernement provincial, chiffre qui serait augmenté de beaucoup si la province laissait à Ottawa le contrôle de la perception de l'impôt sur les successions. Cette augmentation de revenu pour la province de Québec lui permettrait d'aider, d'une façon plus substantielle, nos commissions scolaires et nos municipalités qui relèvent directement du pouvoir provincial, sans mentionner l'élaboration d'un programme de travaux publics qui lui permettrait de remédier au chômage.

Le ministre des Finances lui-même,—et je sais qu'il confirmera ce que je dis,—a déclaré que, si le Dominion avait le droit de légiférer dans ce domaine, il récupérerait des millions de dollars d'impôt sur le revenu légalement dus au Gouvernement, ce qui diminuerait d'autant l'impôt que le salarié doit payer à la source avant même qu'on lui remette son chèque de paye. Il n'y a aucun doute que l'on pourrait ainsi réduire de beaucoup l'impôt des salariés qui gagnent moins de \$3,000 par année, car, comme vous le savez, ce sont les salariés qui contribuent le gros de la perception provenant de l'impôt sur le revenu payé au gouvernement d'Ottawa.

Il y a des cas où ce n'est que lors du décès d'un individu que l'on peut savoir s'il a bien payé son impôt sur le revenu. Or, aux Etats-Unis comme en Angleterre, le gouvernement central contrôle à la fois l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les successions, tout cela en vue de réduire à rien l'impôt payé par les petits salariés qui constituent la masse de la population. Aux Etats-Unis et en Angleterre, on met même des scellés sur les coffres-forts domiciliaires de l'individu dès le moment de son décès, et cela, encore, en vue de diminuer les impôts que payent à l'Etat les petits salariés. La province de Québec n'a pas d'impôt sur le revenu et, même si elle en avait, elle demanderait probablement au gouvernement fédéral de le percevoir pour elle. Je suis donc d'avis que l'on commet une injustice grave envers le salarié en empêchant le gouvernement fédéral d'intervenir dans ce domaine.

Soyez assuré, monsieur l'Orateur, que l'insuccès de la Conférence fédérale-provinciale est entièrement dû au fait que certains millionnaires de Toronto et de Montréal se sont groupés avec inquiétude autour de Duplessis et de Drew pour qu'ils fassent l'impossible afin de faire rater tout arrangement tant qu'il y aura au programme de la Conférence l'article "succession". Cela explique pourquoi Duplessis n'a pas voulu faire de contreproposition et s'est contenté tout simplement de s'en aller en faisant claquer les portes.

Vous savez comme moi qu'il est beaucoup plus facile pour le possesseur d'une grosse fortune, ou pour un homme qui est en affaire à son compte, d'éliminer une partie de ce qu'il doit à l'Etat, élimination qui, à mon point de vue, est criminelle, parce que la différence en est payée par les salariés qui sont toujours l'éternelle proie... Seule une répartition juste des impôts établis pour payer le coût fabuleux de la dernière guerre évitera chez nous la diffusion de l'idéologie communiste, qui se prépare à exploiter les masses en mettant en relief l'injustice provenant d'une mauvaise distribution de la richesse nationale.

La disparition de l'impôt chez les petits salariés serait de nature à améliorer leur budget domestique et à leur éviter, dans bien des cas, la misère, qui est le microbe le plus virulent du communisme, que nous voulons tous éviter afin d'assurer la stabilité économique au Canada.

Certes, il y en a qui établissent leur déclaration d'impôt sur le revenu d'une façon honnête, mais vous savez comme moi que, lorsqu'un individu laisse plusieurs centaines de milliers de dollars à sa mort et que cet argent a été amassé dans les dix dernières années, alors qu'il n'a pas, ou presque pas, payé d'impôt, cet argent ne lui est pas tombé du ciel.